



## BUDGET DES CHSCT EN BAISSÉ

Un budget globalement en diminution :

- 16,75 Millions d'euros pour 2018
- 16,90 Millions d'Euros en 2017.

L'augmentation affichée de la dotation budgétaire par agent, n'est que la conséquence des suppressions d'emplois :

- 117,50 €/agent en 2018
- 117,38 €/agent en 2017.



Pour **FO**, dans un contexte général de dégradation des conditions de travail, cette baisse est inexplicable et inacceptable !

## HANDICAP : POINT RELATIF À LA CONVENTION MEF/FIPHFP 2017/2019

Les grandes lignes de cette convention ont été officiellement présentées en CHSCT Ministériel. Même si cette Convention n'est pas encore à la hauteur de toutes nos demandes, **FO** s'est montrée favorable à son adoption par le FIPHFP pour que vive la politique ministérielle du handicap à Bercy au bénéfice des agents concernés.

Pour **FO** il ne s'agit en aucun cas d'un blanc-seing. **FO** continuera le combat pour qu'aucune aide ne soit diminuée ou remise en cause, pour que les locaux soient accessibles, pour que les chefs de service et les agents bénéficient de formation.

**FO** regrette que le recrutement par concours soit marginal et que la voie contractuelle du recrutement soit prépondérante.

Pour **FO**, le manque de Médecins de Prévention, les réductions de crédits, les restructurations incessantes, sont un obstacle pour faire vivre une véritable politique ministérielle volontariste en faveur des personnels en situation de handicap.

**FO** a réitéré sa demande de mise en œuvre effective de l'étude concernant les potentielles discriminations dans le déroulement de carrière des agents en situation de handicap.

**Une enquête sous l'égide de l'INSEE sera menée.**

A cette fin, un questionnaire sera réalisé pour appréhender le "ressenti" des agents en situation de handicap. L'objectif étant de "cerner le qualitatif".

Pour **FO**, même si le qualitatif a son importance, il faut aller bien au-delà, il ne peut s'agir, que d'une 1ère étape vers la réalisation d'une véritable étude concernant l'évolution de carrière des agents en situation de handicap dont l'objectif est de mettre fin aux éventuelles inégalités de traitement ainsi qu'à toute forme de discrimination. Il

est bien difficile d'avancer sur un sujet qui fait débat depuis près de 10 ans !

**FO** a exprimé à nouveau son inquiétude quant au financement des actions en faveur des personnels en situation de handicap à Bercy : la question de l'attribution de la totalité des crédits contenus dans la convention Bercy/FIPHFP 2017/2019 se pose eu égard aux ponctions de 87 millions d'Euros opérées sur le FIPHFP qui oblige celui-ci à réduire son budget de 25%. Néanmoins, un calendrier de réunions thématiques sera présenté pour 2018 : les moyens seront-ils au rendez-vous pour que vive une véritable politique ministérielle du handicap à laquelle **FO** est particulièrement attachée ?

**Pour FO cela doit passer par des engagements et des mises en œuvre concrètes pour le recrutement, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap.**

## ENFIP, CONCOURS, STAGE PROBATOIRE, REFORME DE LA FORMATION INITIALE : FO QUITTE LE GROUPE DE TRAVAIL

Lors du groupe de travail du 20 décembre, **FO** a réitéré son opposition aux restrictions envisagées par la DGFIP en matière de concours (limitation à 5 tentatives, organisation concomitante des épreuves des concours interne et externe) qui remettent gravement en cause la promotion interne et le déroulement de carrière de tous les agents de la DGFIP en particulier lorsqu'ils ont charge de famille.

**FO** a dénoncé la réforme en cours de la formation initiale qui enferme les futurs stagiaires dans une logique d'employabilité immédiate en recentrant la formation sur la seule première affectation.

Cette "formation de demain" consacre en outre le stage probatoire à l'issue d'une scolarité raccourcie pour les inspecteurs des finances publiques. **FO** qui se bat depuis longtemps pour la suppression du stage probatoire pour toutes les catégories d'agents où celui-ci existe ne peut en aucun cas souscrire à son extension.

Cette réforme est de surcroît conduite dans la précipitation, sans dialogue ni association des personnels de l'ENFiP en dépit de leur investissement et de leur mobilisation.

**FO** a donc à nouveau demandé l'abandon des limitations en matière de concours et du caractère probatoire du stage des inspecteurs et proposé à la DGFIP de dé-serrer d'un an le calendrier de refonte de la formation initiale pour laisser place à un dialogue constructif avec les personnels de l'ENFiP permettant de réorienter son projet vers une "formation de demain" qui ne soit pas un retour en arrière.

Face à l'intransigeance de la DGFIP sur ces 3 points, **FO** a quitté le GT et décidé avec la CGT d'adresser une lettre ouverte au Directeur Général.

